

## **A propos de l'« autonomie des établissements »**

### **Thème 2. Fiche 1**

Il semble malheureux de reprendre ce terme d'« autonomie » dans un texte de mandats du SNES. Ce mot renvoie à une vision libérale et entrepreneuriale des établissements, qui voudrait en faire des unités « autonomes », fonctionnant comme autant de petites entreprises, en concurrence les unes avec les autres, pilotées par des critères de type économique (*fluidité des parcours, plus-value des formations...*).

Nous savons tou·tes que ce qui se cache derrière ce terme est en réalité une carte blanche donnée aux chef·fes d'établissement d'utiliser tous les moyens pour pressuriser les personnels, afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs fixés par le ministère ou le Rectorat. Avec l'expérimentation de Marseille dans le premier degré, les SPEA ou les POP dans le second degré, Macron et Blanquer ont encore avancé sur le recrutement des personnels par les chef·fes d'établissement... vieux rêve libéral de destruction du service public.

Il nous semble que, plutôt que de concéder d'abord « l'autonomie », comme si elle était la seule façon de redonner du sens au service public d'éducation, le SNES-FSU doit en premier lieu revendiquer un cadre national fort : horaires, programmes, examens, diplômes, statuts, rémunérations, système de mutations, missions des personnels.

Ce n'est qu'à l'intérieur de ce cadre que nous pouvons revendiquer, non pas l'autonomie, mais la maîtrise de leur métier - maîtrise collective et individuelle - par les personnels. Cette maîtrise doit s'exercer dans le domaine pédagogique mais aussi dans l'organisation du travail (communication, outils de travail partagés, réunions...).

Cette maîtrise passe par du temps dans les services consacrés au travail collectif (concertation, échanges de pratiques, formation dans les établissements, recherche-actions...) dont les équipes auraient la maîtrise. Les « groupes-métiers », mis en valeur par le SNES ces dernières années, nous donnent un exemple de reprise en main collective du travail. D'autres formes, notamment en lien avec la recherche en pédagogie, sont encore sûrement à inventer.

Ce focus sur le fonctionnement des établissements doit aussi nous pousser, plutôt que de revendiquer « un CA au fonctionnement démocratique » ou un « conseil d'enseignement rénové », à remettre à plat cette question de la démocratie et de la hiérarchie dans les établissements du secondaire et, pourquoi pas, à ouvrir le champ des possibles vers de nouvelles formes d'organisation.

Loïc Saint-Martin, École Émancipée